En 1774	150
En 1775	250
En 1776	175
En 1777, rien	
Total du dépôt,	1280 ℔

Elle pourra retirer après leſdites dix années révolues, une ſomme de 1600 ℔ ou environ, & ſi elle n'eſt pas preſſée de jouir, & qu'elle veuille laiſſer dormir ſon argent encore dix ans, elle pourra toucher 2400 ℔ au bout de vingt ans.

C'eſt une eſpece de tronc qui procure un moyen de s'établir, c'eſt une reſſource pour une mineure, enfin pour un domeſtique qui veut ſe retirer en Province.

On demandera à quel uſage ſera employé l'argent qui ſera ainſi porté aux caiſſes.

On répondra que l'emploi en eſt tout trouvé. L'humanité gémit de voir à l'Hôtel-Dieu pluſieurs malades dans un lit; il ne s'agiroit que de conſtruire depuis la rue de la Bucherie, juſqu'à la porte S. Bernard, des ſalles pour mettre les malades ſeul à ſeul dans un lit, le terrein ne coutera rien d'achat, le deſſous de ces ſalles pourra ſervir pour des boucheries ou pour halles; on fera au-deſſus de ces ſalles des greniers, & en face du quai des Miramiones des boutiques.

On fera également de l'autre côté de la riviere, ſur le quai de la place aux veaux, des greniers & boutiques; enfin on pourra conſtruire tout au tour de la Garre des leſſiveries. L'eau de la riviere d'un côté, & les eaux de ſources qui ſont dans cette Garre, leſquelles on peut raſſembler dans un canal tournant, en formant une eſpece d'Iſle dans le milieu, procureront toutes les commodités néceſſaires pour des Blanchiſſeuſes, & les locations aſſureront les rentes.

Par ce moyen les fonds ſe recevront à meſure de l'emploi d'iceux, & on ne ſera point écraſé d'intérêts avant que les conſtructions ſoient achevées.

Qu'on n'objecte point qu'il faut ôter l'Hôtel-Dieu de Paris, c'eſt un projet impraticable à cauſe de la dépenſe énorme qu'occaſionneroient les bâtimens néceſſaires; d'ailleurs, les ſecours des perſonnes pieuſes, les Aumônes, le voiſinage des Médecins & Chirurgiens, la facilité des études pour les jeunes gens, & le tranſport des malades demandent qu'il reſte où il eſt.

Il ſera bien plus facile de faire un canal de décharge que de tranſporter le bâtiment. *Fin.*

ARRÊT DE LA CHAMBRE DES COMPTES, *du 5 Novembre* 1767,

Qui diſpenſe les héritiers du ſieur Antoine Croſat, de la forme de décret du fonds & très-fonds du canal de Picardie, & des terreins acquis pour le former, ordonné par les Arrêts de ladite Chambre, des 3 & 4 Septembre dernier: & en conſéquence ordonne que M. le Duc de Choiſeul ſera rembourſé au Tréſor royal, d'un million, faiſant le tiers de trois millions d'indemnité accordée par le Roi aux repréſentans ledit Antoine Croſat.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Déc.
Marſollier,	1^e.	M.	1
L'Allemant,	14^e.	L.	2
Deſplaces,	61^e.	toutes l.	2

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1767.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25*
Ac. des Indes.	1277 ½	1275	
Emp. de la Com.	392	392	392
Prom. à 5 p ⅌			
Prom. à 4 p ⅌		40	
Bill. de la Com.	405	405	405
Ac. des Fermes.	850	850	850
Amortiſſement.	10		
2ſ. p. l. du Dix.			13 ½ 13
3e. Loterie.		13 ½ 13	12 ½ 12
Annuités.		376	378. 79
Coup. d'An.	72 ½ 73	72 ½ 73	72 ½ 73
Emp. de 50 mil.	32. 33. 3^m	32	32
Emp. de 30 mil.	34	34. 33 ½	34
Col. 1759.	34 ½ 35		
Canada.	35. 35 ½.	35 ½ 36	36. 37 ½ 5^m
4e. L. Epoques.	22. 11^e. 27	21 ½	21. 11^e. 26
Nouette.	32 ½	32 ½ 33. 3^m	32 ½
Ac. de la caiſſe			
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 95.

DE S^t. DOMINGUE.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

AUX CAYES, le 28 Juin 1767, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; celui de la ſeconde, de 42 à 44 liv.; celui de la troiſiéme, de 34 à 36 liv.; le commun, de 28 à 30 liv.; le brut, de 18 à 22 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 liv. 10 ſols à 7 liv.; le café nouveau, de 16 à 16 ſols 6 den.; le vieux, 15 ſols; le coton, de 175 à 180 liv.; les cuirs, de 7 à 9 liv.

AU PORT AU PRINCE, le 9 Juillet, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 52 l.; celui de la ſeconde, 45 liv.; celui de la troiſiéme, 40 liv.; le commun, de 36 à 38 liv.; le brut, 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 liv. 10 ſols à 7 liv.; le café nouveau, 20 ſols; le coton, 170 liv.; les cuirs, 8 liv.; les piaſtres gourdes, 37 pour cent.

AU CAP, le 12, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 60 à 62 l.; celui de la ſeconde, de 52 à 58 l.; celui de la troiſiéme, de 40 à 50 l.; le commun, de 30 à 40 liv.; le brut, de 20 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 liv.; le cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 19 à 19 ſols 6 den.; le vieux, de 14 à 16 ſols; le coton, de 175 à 190 livres; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

PRIX *des marchandiſes de France.*

AUX CAYES, ledit jour 28 Juin, le vin, 180 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 85 à 100 liv.; la commune, de 66 à 70 liv.; le bœuf ſalé, de 66 à 100 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; le beurre, de 25 à 30 ſols *la livre*; l'huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 125 à 130 liv. *le cent.*

AU PORT AU PRINCE, ledit jour 9 Juillet, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 80 liv.; la commune, 63 liv.; le bœuf ſalé, 72 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. *l'ancre*; le beurre, de 15 à 20 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

AU CAP, ledit jour 12, le vin vieux, de 160 à 170 liv.; le nouveau, de 130 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 80 à 85 liv.; la commune, de 66 à 70 liv.; le bœuf ſalé, de 54 à 84 liv. *le baril*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 30 à 33 liv. *l'ancre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 60 à 75 liv. *le cent.*

COURS DU FRET.

AUX CAYES, le ſucre blanc, 13 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, 36 den.; le café, 24 den.; le coton, 36 den.

AU PORT AU PRINCE, le ſucre blanc, 15 den.; le brut, de 15 à 16 den.; l'indigo, de 27 à 30 den.; le café, 18 den.; le coton, de 40 à 45 deniers.

AU CAP, le ſucre blanc, de 15 à 16 den.; le brut, de 16 à 17 den.; l'indigo, de 20 à 24 den.; le café, de 16 à 20 den.; le coton, de 36 à 48 deniers.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 15 Novembre 1767 il eſt entré dans ce Port 3 Navires François de l'encombrement de 261 tonneaux, & 9 Anglois de 870 tonnneaux, ſçavoir, des premiers, la *Marie Génevieve*, du Conquet, Capitaine *Yves le Bars*; la *Marie Jeanne*, de Saint Brieux; Capitaine *Jacques Joulain*, venant de Seudres; le *S. Louis*, de Dieppe, Capitaine *Michel-Denys Boiſſel*, venant de Marennes chargé avec les précédens de 310 muids 12 boiſſeaux de ſel; des Anglois, les *Deux Sœurs*, Capitaine *Jean Smith*; la *Marthe*, Capitaine *Jean Glanders*; le *Jean & Martha*, Capitaine *Robert Taylor*; le *Cleveland*, Capitaine *Thomas Flintoff*; la *Volonté des Peres*, Capitaine *Thomas Harriſſon*, venant tous cinq de Sunderland; l'*Anne*, Capitaine *Alexandre Man*, venant de Newcaſtle chargé comme les précédens de charbon de terre; la *Volonté d'Amis*, Capitaine *Tedeman Doves*, venant de Rocheſter; la *Dépêche*, Capitaine *Richard Clive*, venant de Londres tous deux ſur leſt; le *George & Jean*, Capitaine *Jacques Holmer*, venant de Malaga chargé de 979 barils de raiſin, 390 barils de figues, 247 pieces & barils de vin de liqueur & autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 3 Navires François, 3 Anglois & 1 Hollandois; ſçavoir, des François, le *Jean Jacques*, de 280 tonneaux, Capitaine *Nicolas Chamault*, allant à Saint Domingue chargé de bœuf

salé, de farine, de dames-jeannes & de diverſes autres marchandiſes ; la *Vraie Société*, de 90 tonneaux, Capitaine *Antoine-Marie Demille*, allant à Gênes chargé de tabac en carottes & d'autres marchandiſes ; la *Liberté*, de 20 tonneaux, Capitaine *Jacques de Ror*, allant à Newport avec du tabac en feuilles, du vin & pluſieurs autres marchandiſes ; des Anglois, l'*Anne Schouw*, de 52 tonneaux, Capitaine *David Younger*, allant à Calais ; le *Cornil & Harwood*, de 136 tonneaux, Capitaine *Jonathan Harriſſon*, allant à Ipſwich tous deux ſur leſt ; le *Jean Marie*, de 94 tonneaux, Capitaine *Thomas Wigmoore*, allant à Londres chargé d'eau-de-vie & d'autres marchandiſes ; le *Jeune Jean*, Hollandois, de 108 tonneaux, Capitaine *Jeſſe Obbe Deheer*, allant à Schiedam chargé de futailles vuides.

Du Havre, *le* 15 *Novembre* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 10 au 14 Novembre 1767 il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & Etrangers ; ſçavoir, l'*Harmonie* (*), Capitaine *Joſeph Poiſſon*, venant du Port-au-Prince & de Saint Marc ; la *Jeune Victoire* (**), Capitaine *André*, venant du Cap chargés tous deux de marchandiſes des Colonies ; la *Marie Joſephe*, petit Batteau d'environ 30 à 35 tonneaux, Capitaine *Leprieur*, de Cherbourg, venant de ce même endroit chargé de quelques marchandiſes deſtinées pour les Colonies, & de 160 livres de beurre pour le Havre ; le *Paquebot de Rouen*, Capit. *J. Wigmore*, de Campever en Hollande, venant de ce même lieu avec différentes marchandiſes deſtinées pour la Côte de Guinée & de l'alun, de la coperoſe & des ſacs vuides pour le Havre.

Le Capitaine & l'équipage de ce Navire ſont Anglois, & quoiqu'ils naviguent ſous pavillon Hollandois, & qu'ils ſoient ſenſés venir de Hollande d'où ils ont des expéditions, on a de fortes préſomptions qu'ils viennent de Londres en droiture.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port le 13 Novembre les Navires l'*Angélique*, Capitaine *Darras*, arrivé d'Iſigny le 7 de ce mois, parti pour Saint Valery ſur Somme chargé de planches, de goudron & de coton en laine ; la *Sainte Barbe*, arrivée de Breſt au Havre le 6, & parti de ce Port pour Rouen avec le reſte de ſon chargement.

De Nantes, *le* 13 *Novembre* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 6 au 12 Novemb. 1767 il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & 2 Etrangers ; ſcavoir ; des premiers, l'*Emulation*, Capitaine *Tanquerey*, venant du Banc de Terre-Neuve à la conſignation de M. *Paimparay*, chargé de morue verte & d'huile de morues ; le *Troptard*, Cap. *L. Fardel*, venant de Bordeaux avec du vin, des amandes en coques & molieres, de la laine, des prunes, des raiſins, du fromage de Roquefort & des bouchons de liege ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Yves Haſcouet*, venant du Croiſic, l'*Ange Raphael*, Capitaine *Pierre le Marchand*, venant de l'Iſle de Ré avec du vin ; des Etrangers ; le *Jeune Martin*, Capitaine *Albert Beerents*, venant de Cadix ſur leſt ; la *Dame Cornelia*, Cap. *Baarend Joriſſe*, venant d'Amſterdam chargé de biere, fromage, huile de lin, ceruſe, azur, papier, oignons de fleurs, fil de fer, muſcade, droguerie, arcenic, planches de bois de chêne & marchandiſes pour Guinée.

Départ *de Navire.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires François & 2 Etrangers ; ſçavoir, des premiers, la *Cancorde*, Cap. *Guil. Truhen*, allant à Lisbonne chargé de peaux de moutons & de veaux corroyées, quincaillerie, étamine, toiles, feves & bled noir ; l'*Africain*, Capitaine *François Lenoir*, allant à Rouen avec des ardoiſes ; le *Danecourt*, Capitaine *Gilbert*, Armateur M. *d'Haveloose*, allant à la Guadeloupe, devant paſſer par Marſeille où il débarquera des pierres à fuſil, du beurre & des feves ; la *Fidélité*, Capitaine *Halgan*, Armateur, M. *Cadou*, allant au Cap ; des Etrangers, l'*Anne Marie*, Capitaine *Adrian Leendert*, allant à Middelbourg avec ſucre brut & terré, café & chataignes ; la *Ville de Vorkom*, Capitaine *Frederick Jans*, allant à Roterdam avec ocre, pruneaux, chataignes, ſucre brut, bois de gayac, miel & vinaigre.

(*) *Ce Navire eſt parti du Havre le* 12 *Avril dernier ſous le commandement du Capitaine* Eyrier *qui eſt reſté aux Iſles ; il a été* 56 *jours en ſa traverſée, de retour & ſuivant le rapport du Capitaine il eſt ſorti du Port-au Prince le même jour que l'*Africain, *Capitaine* Drouet *qui n'eſt pas encore arrivé au Havre.*

(**) *Ce Bâtiment a* 54 *jours de traverſée ; il eſſuya il y a trois ſemaines, étant éloigné de terre d'environ* 900 *lieues, une tempête qui obligea l'équipage, après avoir été deux heures comme englouti entre deux eaux, de couper le grand mât, au lieu duquel on a ſubſtitué un mât de perroquet & une voile avec leſquels on a fait route.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen au bas du Pont Saint Michel 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 5 Décembre.

AGRICULTURE.

D'Islande.

ON apprend par des lettres datées du mois de Juillet dernier, que la petite verole a fait de grands ravages à Bardoſtrand, un des cantons de cette Iſle. Le nombre des morts de ce canton pendant l'année derniere eſt de 107, dont 79 de la petite verole; & celui des morts de toute l'Iſle a monté à 1188. Il y a eu 274 mariages & 1288 naiſſances, dont 645 de garçons & 643 de filles.

De Chales-Town, *le 14 Septembre.*

Il nous reſte ici actuellement très-peu de riz de la derniere récolte, & le prix ſe ſoutient toujours à 60 shel. le quintal, quoiqu'on diſe qu'il a été plus haut. On a déjà porté du grain de la nouvelle récolte au marché; il ſe vend 20 shel. le boiſſeau. Ceux qui en avoient gardé de grandes quantités de la récolte de l'année précédente, commencent à nous faire voir qu'il n'y avoit aucun ſujet de craindre une diſette. La nouvelle récolte de riz donne les plus belles eſpérances, nonobſtant les dommages que cauſe la ſaiſon orageuſe. Ce ſera la plus abondante qu'il y ait eu depuis long-temps.

De la Nouvelle-York, *le 17 Sept.*

On mande de Shrewsburry dans la Nouvelle-Jerſey, qu'il y eſt mort ſubitement quarante chevaux d'une maladie qui n'étoit pas encore connue. Ils ſont ſaiſis d'un tremblement dans les jambes de derriere, & ils meurent ſur le champ. On n'a encore trouvé aucun remede à cette maladie. On croit cependant que quelques-uns ont été ſoulagés en les ſaignant & en étendant du goudron ſur leur poitrail & dans leurs naſeaux, & en leur mettant dans la bouche un chifon ou de l'étoupe imbibé de goudron.

LETTRE

De M. Baillet, Curé de Bayonvilliers, près de Corbie, du 23 Novembre 1767.

Il paroiſſoit depuis quelque temps dans nos cantons un animal extraordinaire qui dévoroit tous nos chats. On l'avoit une fois ſurpris qui en tenoit deux, mais à l'approche de quelqu'un qui accourut à leurs cris, il avoit auſſitôt pris la fuite; mais quelques heures après il ſe jetta ſur deux lapins qui appartenoient à un de mes confreres, & lorſqu'il les eut tués & qu'il eut ſuccé tout leur ſang, il s'endormit. Ce fut dans cette ſituation que mon confrere le trouva, & qu'il le mit à mort. Il l'a fait écorcher, & en garde ſoigneuſement la peau pour la faire voir aux perſonnes curieuſes. Le fils du Garde-chaſſe de cet endroit m'a rapporté que ſon pere n'avoit jamais vu d'animal ſemblable; qu'il avoit le col plus gros que le corps; que ce col paroiſſoit être garni d'une eſpece de crin; que la groſſeur du corps ſurpaſſoit celle d'un chat ordinaire; que ſes pattes extrêmement courtes étoient armées de grif-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſes terribles ; mais on ne m'a rien appris au ſujet de la forme de ſa tête, de ſa gueule & de ſes dents. Un mois avant la mort de cet animal, il n'étoit fait mention dans pluſieurs Villages des environs, que de chats dévorés. Si cet animal étoit unique, on n'entendra plus parler de pareille choſe, ſi au contraire la deſtruction des chats continue, il n'y aura point de doute qu'il n'y ait pluſieurs de ces bêtes dangereuſes. Alors il ſeroit à propos de chercher des moyens prompts & efficaces pour les faire périr entiérement. On n'ignore pas de quelle utilité ſont les chats dans les granges & les greniers où les rats & les ſouris font de ſi grands ravages.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Oct. 1767, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AMIENS.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	ſ.	d.
Abbeville.	21	17	
AMIENS.	22	17	6
Boulogne.	28*	8	1
Calais.	26	2	10
Doullens.	21		1
Montdidier.	22		6
Peronne.	20*	5	8
St. Quentin.	21	10	7

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23	1	4
Pain la liv.		3	3
Avoine le ſ.	5	9	1
Foin le q.	1	5	9
Paille le q.		14	8

PARIS.

LIEUX des Marchés.	PRIX		
Beauvais.	24	10	5
Brie C. Rob.	24	15	
Bray ſur Seine	27		
Compiegne.	25	7	6
Corbeil.	27		
Coulomiers.	25		
Dreux.	19	1	5
Etampes.	22	19	4
Fontaineblau.	22	10	
Joigny.	18*	18	4
Mantes.	24		
Meaux.	30*		
Melun.	28	4	
Montereau.	20	17	
Montlhery.	27		
Nogent.	20	17	
Pontoiſe.	29		
Provins.	25		
Roſoi.	21	2	10
S. Florentin.	19	16	
S. Ger. en L.	28		
Senlis.	27	10	
Sens.	24		
Tonnerre.	21	7	6

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	24	3	10
Pain la liv.		3	3
Avoine le ſ.	8	7	1
Foin le q.	1	18	5
Paille le q.	1	4	4

ALSACE.

LIEUX des Marchés.	PRIX l.	ſ.	d.
Béfort.	21*	4	4
Colmar.	19	13	
Haguenau.	18	14	8
Landau.	14*	10	
Scheleſtat.	20	19	4
STRASB	20	8	10
wiſſembourg.			

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	5	
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	6	4	2
Foin le q.	1	13	6
Paille le q.	1		6

ANNONCES DE LIVRES.

Médecine rurale & pratique, tirée uniquement des plantes uſuelles de la France, appliquées aux différentes maladies qui regnent dans les Campagnes, ou pharmacopée végétale &

ndigene, contenant les formules tirées du regne végétal, enſemble l'explication ſommaire des vertus de chaque plante, & les définitions ſymptomatiques des maladies. Ouvrage également utile aux Seigneurs de Campagne, aux Curés & aux Cultivateurs. Par M. Pierre-Joſeph Buchoz, Docteur-Aggregé au Collége royal des Médecins de Nancy, & à la Faculté de Médecine de Pont-à-Mouſſon, Membre de pluſieurs Académies. A Paris, chez Lacombe, quai de Conti 1768, vol. in-12. de 430 p.

Entre les différens projets que nous avons déjà annoncés dans nos précédentes Gazettes en faveur des gens de la campagne, on en a vu un où il étoit queſtion d'établir des Chirurgiens-Médecins pour ſoulager les Colons dans les différentes maladies dont ils ſont attaqués, & qui deviennent ſouvent très-dangereuſes faute des premiers ſecours capables d'arrêter les progrès du mal. M. Buchoz guidé par les même vues d'humanité, vient de mettre au jour un livre qui peut remplir une partie de ce projet. Par le moyen de ſon travail on pourra ſe paſſer d'une pharmacie qui eſt toujours diſpendieuſe pour le Payſan. On pourroit même ajouter que la plupart des drogues qu'on fait paſſer dans les campagnes, ſont ſouvent anciennes, & que par conſéquent, loin de procurer du ſoulagement, elles deviennent quelquefois très-nuiſibles. C'eſt donc pour remédier à cet inconvénient, qui eſt de la plus grande importance, & pour ſe mettre en même-temps à la portée des facultés du Payſan, que M. Buchoz n'offre que des remedes ſimples, & que le Payſan eſt en état de ſe procurer ſans frais à chaque inſtant. Dans cette vue l'Auteur n'a donné aux plantes que le nom ſous lequel elles ſont plus vulgairement connues. Son livre n'eſt point fait, dit-il, pour les Médecins & Chirurgiens, mais pour les Curés ou perſonnes notables d'un canton que la charité met ſouvent dans le cas de faire les fonctions de Médecins. On ne peut que louer le zele de M. Buchoz; mais comme il n'y a rien qui n'ait ſes inconvéniens, l'ouvrage qu'il met entre les mains de tout le monde, produira-t-il tous les bons effets qu'il y a lieu de s'en promettre. Tel ſimple eſt bon pour telle maladie, mais M. Buchoz ſçait que ce même ſimple ne devroit ſouvent être employé que vers la fin de la maladie, & que ſon uſage ſeroit mal indiqué dans le commencement, *& vice verſâ.* Il ſeroit donc à deſirer que le projet du Citoyen qui demandoit pour chaque Village un Chirurgien-Médecin, pût avoir ſon exécution, & que ce même Chirurgien fût ſeul chargé d'indiquer les remedes d'après le livre de M. Buchoz. Alors le travail de ce véritable ami des pauvres, ſortiroit tout ſon effet.

Son ouvrage eſt diviſé en trois parties, la premiere comprend toutes les formules dont on peut ſe ſervir dans les différentes maladies qui regnent dans les campagnes. La ſeconde eſt une liſte alphabétique des plantes qui entrent dans les formules de la premiere partie. La troiſiéme eſt deſtinée aux définitions des maladies. Ce n'eſt que d'après des expériences réitérées que M. Buchoz propoſe les remedes qu'on trouve dans ſon livre, que tous les Seigneurs devroient procurer aux Chirurgiens qui ſont dans les Villages de leurs dépendances.

Mémoire ſur l'adminiſtration des Finances de l'Angleterre depuis la paix: ouvrage attribué à M. Grenville, Miniſtre d'État, chargé de ce département dans les années 1763, 64 & 65, *traduit de l'Anglois, & augmenté de notes, de ſommaires & d'une table des ſommaires, ainſi que d'une introduction qui contient une idée du revenu & des dettes de l'Angleterre, & une analyſe du mémoire, & qui eſt ſuivi de l'état de la dette nationale au 5 Janvier* 1767. A Mayence 1768, vol. in-4°. de plus de 200 p. On en trouve des exemplaires chez Lacombe, prix 6 ℔. Nous ferons mieux connoître dans la ſuite cet ouvrage intéreſſant à tous égards.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *& Lettres patentes ſur icelui, du 21 Novembre* 1767, *qui ordonnent que la ſuſpenſion renouvellée par la Déclaration du 13 Juillet* 1764, *pour l'impoſition de la Taille, aura lieu pour l'année* 1768.

Le Roi étant inſtruit de quelques difficultés qui ſe ſont élevées au ſujet de l'exécution de l'Édit du mois de Juillet 1766, en ce qui concerne les matieres qui ſont du reſſort de la Cour des Aides à Paris: & ayant en même temps reconnu la néceſſité de

procéder ſans délai à la confection des rôles de la taille pour l'année 1768; Sa Majeſté a jugé à propos de proroger pour ladite année, la ſuſpenſion ordonnée par la déclaration du 13 Juillet 1764. A quoi voulant pourvoir; oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne que la ſuſpenſion renouvellée par la déclaration du 13 Juillet 1764, aura lieu pour l'impoſition de la taille de l'année 1768, comme elle a eu lieu pour les années 1765, 66 & 67, & ainſi qu'il a été preſcrit par ladite Déclaration du 13 Juillet 1764, pour leſdites trois années: Et ſeront ſur le préſent Arrêt, toutes lettres néceſſaires expédiées. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 21 Novembre 1767, *Signé* PHELYPEAUX.

COMMERCE.

DE STOCKHOLM.

LE Collége des mines a repréſenté au Roi, que depuis l'Ordonnance qni a baiſſé le cours du change & l'a fixé de 66 à 42 marcks, les Propriétaires de forges ont fait des pertes conſidérables ſur la vente de leur fer, & que le prix des denrées de premiere néceſſité pour l'entretien des forges, n'étant pas diminué dans la même proportion que le cours du change, les Patrons de mines ſe trouvoient forcés d'abandonner une partie de leurs travaux, d'autant plus que les malheurs des temps avoient déterminé les Négocians à ſupprimer les avances qu'ils avoient coutume de leur faire ſur le prix du fer; enfin, le Collége a repréſenté qu'avant un an les Propriétaires de forges ſeroient réduits au point d'abandonner toute exploitation, ſi la bonté paternelle de Sa Majeſté ne l'engageoit pas à prendre les meſures les plus promptes pour les ſecourir & pour prévenir leur ruine totale.

DE VARSOVIE.

On vient d'établir à Orſoes, à quatre mille de cette Ville, une manufacture de coton; & l'on travaille à remettre en vigueur toutes les autres Fabriques du Royaume.

SUITE *de la vente des Marchandiſes de la Compagnie des Indes Hollandoiſes.*

SUITE DES TOILES DE COTON.

Sologesj. de Patn. de 27 ſur 2 cob. 1re ſ. à 12 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — 2e. ſ. à 11 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — Tukkeris de Patna, de 25 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 3e ſ. de 8 $\frac{3}{8}$ à 8 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — de 38 cob. 3e ſ. à 14 fl. la p. — d'Herriab. de Patna, de 32 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 1re ſ à 9 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — 2e ſ. à 8 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — 2e ſ. à 7 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — ſur 2 cob. 1re, 2e & 3e ſ. de 7 à 7 $\frac{3}{8}$ fl. la p. — Amiertj. de Patn. de 38 ſur 2 cob. 2e. ſ. à 11 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — de 28 ſur 1 $\frac{3}{4}$ cob. 2e ſ. à 8 $\frac{5}{8}$ fl. la p. — 3e ſ. à 7 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — Lachoris de Patna, de 32 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 3e ſ. à 7 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — ſur 2 cob. 3e ſ. à 6 $\frac{5}{8}$ fl. la p. — de 22 ſur 1 $\frac{3}{4}$ cob. 3e. ſ. à 4 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — Baftas fins de Hilza de Patna, de 36 ſur 1 $\frac{1}{2}$ cob. 3e ſ. à 11 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — ord. de Patna, de 36 ſur 2 cob. 3e ſ. à 10 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — ſur 1 $\frac{3}{4}$ c. 2e & 3e ſ. de 12 à 12 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — ſur 1 $\frac{5}{8}$ c. 2e & 3e ſ. à 11 fl. la p. — ſur 1 $\frac{1}{2}$ cob. 1re ſ. à 11 fl. la p. — 2e. ſ. de 8 $\frac{1}{4}$ à 8 $\frac{1}{2}$ fl. la p. 3e ſ. de 8 $\frac{1}{4}$ à 8 fl. la p. — fins de Jugdia de Hougly, de 24 ſur 1 $\frac{7}{8}$ à 2 cob. 3e. ſ. à 8 $\frac{5}{8}$ fl. la p. — ord. dº. dº. à 6 $\frac{5}{8}$ fl. la p. — brun bleu de la côte, de 32 à 33 ſur 2 $\frac{3}{16}$ à 2 $\frac{1}{4}$ c. de Sadraſpatn. 2e ſ. à 9 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — de Portonovo 3e ſ. à 7 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — Large brun bleu de Souratte, de 21 $\frac{1}{2}$ à 22 ſur 1 $\frac{3}{8}$ aun. 8 wieſa à 5 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — étroites blanchis dº. de 22 ſur 1 aune 7 $\frac{1}{4}$ wieſa à 4 $\frac{1}{2}$ fl. la p. Dongris ou potkas de Caſſembaſaar, de 27 ſur 1 $\frac{3}{4}$ cob. ſ. Auel à 5 $\frac{3}{8}$ fl. la p. — ſ. dom à 5 fl. la p. — ſ. ceem de 4 à 5 fl. la p. — Mouris blanchis de Pallicatte de 26 ſur 2 cob. 16 $\frac{1}{2}$ caal à 16 fl. la p. — de Portonovo, de 36 ſur 2 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{5}{8}$ cob. 18 caal à 11 $\frac{1}{2}$ fl. la p. de 16 caal ſur 2 $\frac{1}{2}$ cob. à 11 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — ſur 2 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{5}{8}$ cob. à 11 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — blanchis de Nagapatn. de 18 ſur 2 $\frac{1}{2}$ à 2 $\frac{5}{8}$ cob. 14 caal. à 5 fl. la p. Catte Caatjes fins blanchis de Manap. de 21 $\frac{1}{2}$ à 22 ſur 1 $\frac{7}{16}$ à 1 $\frac{1}{2}$ aune 1re ſ. à 8 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — 2e ſ. à 7 $\frac{5}{8}$ fl. la p. — Commune blanchis de Ponnecail de 21 $\frac{1}{2}$ à 22 ſur 1 $\frac{7}{16}$ à 1 $\frac{1}{2}$ aune 1re ſ. à 6 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — de Manap. ſec. ſ. à 5 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — Hane

saatjes cobmune blanchis de Ponnecail, de 43 à 44 ſur 1 $\frac{7}{16}$ à 1 $\frac{1}{2}$ aune de 16 à 16 $\frac{1}{8}$ fl. la p — de Manap. d°. d°. de 16 $\frac{1}{4}$ à 16 $\frac{3}{8}$ fl. la p. — Moerimolangs blanchis de Mannap. de 22 ſur deux aunes 1re ſ. à 11 $\frac{7}{8}$ fl. la p. Periemoenemolang blanchis de Mannap. de 18 $\frac{3}{8}$ ſur 1 $\frac{3}{4}$ aune 1re ſ. de 10 $\frac{3}{8}$ à 10 $\frac{5}{8}$ fl. la p. — Calamanganys fins blanchis de Ponnec de 21 $\frac{1}{2}$ à 22 ſur 1 $\frac{1}{2}$ aune 1re ſ. de 7 $\frac{1}{4}$ à 7 $\frac{1}{2}$ fl. la p — 2e ſ. de 6 $\frac{1}{4}$ fl. la p. de Mannap. 1re ſ. de 7 $\frac{1}{8}$ fl. la p. — 2e ſ. de 6 $\frac{1}{4}$ fl. la p. — Beroupaats blanc de Souratte 10 wieſa de 23 $\frac{1}{2}$ ſur 1 $\frac{5}{16}$ aune à 7 $\frac{3}{8}$ fl. la p. — brun bleu 10 wieſa de 23 $\frac{3}{4}$ ſur 1 $\frac{5}{16}$ aune à 6 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — Doty dorogesjes blanc de Souratte, de 23 $\frac{1}{12}$ ſur 1 $\frac{3}{4}$ aune de 18 wieſa de 10 $\frac{3}{4}$ ſur 10 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — Doty ponnebejesjes blanc de 26 $\frac{1}{2}$ ſur 1 $\frac{9}{16}$ aune de 18 wieſa de 12 $\frac{1}{2}$ à 12 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — Gingans unis ſuperfins de Hougly de 20 ſur deux c. 2e ſ. à 10 $\frac{7}{8}$ fl. la p. — fins de 20 ſur 2 cob. 2e ſ. de 7 $\frac{1}{2}$ à 7 $\frac{5}{8}$ fl la p. — de 18 cob. 3e ſ. à 6 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — Taffachelas fins de 18 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 2e ſ. à 9 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — 2e & 3e ſ. à 8 $\frac{3}{4}$ fl. la p. — Carr. ſuperfins de 20 ſur 2 cob. 3e ſ. à 16 fl. la p. — fins de 20 ſur 2 c. 2e ſ. à 12 $\frac{1}{2}$ fl. la p. — 3e ſ. à 11 $\frac{1}{4}$ fl. la p. de fil de 20 ſur 2 cob. 3e ſ. à 9 $\frac{1}{4}$ fl. la p. ord. de 18 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 3e ſ. à 8 $\frac{1}{4}$ fl. la p.

De Londres, *le 19 Novembre 1767.*

La cargaiſon du *Devonshire*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes qui vient d'arriver de Bombay, conſiſte en 28152 pieces de différentes marchandiſes; 1167900 arrangoes; 716800 liv. de poivre; 498900 liv. de ſalpêtre & pluſieurs autres marchandiſes.

Le *Neptune*, autre Vaiſſeau de la même Compagnie, & qui eſt arrivé de la Chine, étoit chargé de 9200 liv. de ſoie crue; de 464600 liv. de thé boé; de 26400 liv. de thé congo; de 5200 liv. de thé Heyſwen; de 62400 liv. de thé ſinglo en dix caiſſes entieres; de 50 demi-caiſſes & une boëte de porcelaine, & de pluſieurs autres marchandiſes dont on n'a pas encore le détail.

On publie qu'on préſentera au Parlement un bill pour obliger les Colons de la Jamaïque à cultiver leurs terres en friche qui ſont d'une très-bonne qualité, ou de les vendre à ceux qui voudront les acquérir.

Le bruit court à Londres qu'on n'exigera à l'avenir dans les Ports de la Floride & de la Louiſiane, aucun droit ni aucune taxe ſur les marchandiſes, & que les marchés y ſeront francs & ouverts.

On eſt informé que depuis la révocation de l'acte du timbre, il a été payé aux Marchands d'Angleterre pour dix mille liv. ſterl. à compte des dettes de l'Amérique.

On vient d'imaginer des piſtolets à deux coups à l'Écoſſaiſe, avec un ſeul chien & une ſeule baterie. A l'aide d'un bouton on avance ou l'on recule une plaque d'acier qui bouche à volonté le baſſinet du canon qu'on ne veut pas décharger. Le ſecret qui empêche que les piſtolets ne partent dans la poche, eſt toujours le même. Par ce moyen on donne une force très-conſidérable au ſeul chien & à la baterie qui fait beaucoup plus de feu. Il n'y a plus à craindre que l'un ou l'autre ſe caſſe, comme cela arrive preſque toujours quand il y a deux chiens & deux bateries très-délicates. Ces nouveaux piſtolets ſe vendent cinq louis ou cinq guinées, & ſont ſupérieurement finis.

CHANGES A PARIS.

Nov. 1767	*Lundi 30.*	*M. 1r. D.*	*Merc. 2.*
Amſterdam.	1	54 7 8e 55	
Londres.		31 9. 16e	
Hambourg.		176	
Madrid.	1	15 5	
Cadix.		15 3	
Livourne.		95 $\frac{1}{4}$ 1	
Lyon St.		au p.	

Moulinage des Soies.

Le ſieur Gouat de Grand Pré, Entrepreneur d'un tirage royal de ſoie près le péage de Rouſſillon en Dauphiné, à la ſuite de l'avis qu'il a donné au public des perfections ſolides que procure aux ſoies dans le tirage l'uſage de la triple croiſade dont il ſe ſert & dont il a fait un détail, croit devoir encore, pour concourir à la perfection entiere de cette partie, lui préſenter un ſecond avis des

perfections que les nouveaux moulins de ſa fabrique operent en organcinant les ſoies, & la préciſion qui s'exécute infailliblement dans les tords, point eſſentiel de cette opération.

La ſimplicité & la ſolidité du modele de ce chef d'œuvre unique dans ſon genre, a mérité l'approbation du Conſeil qui a chargé l'Auteur de réformer toute ſa fabrique, & d'en reconſtruire les moulins ſuivant ce modele : ce qu'il a exécuté. Ces nouveaux moulins vont très-bien & organcinent parfaitement les ſoies.

Les fuſeaux de cette eſpece de moulin tournent par une roue d'engrenage adaptée à chaque fuſeau, & par point compté fixe, de maniere que leurs révolutions ſont abſolument égales, ce qui rend l'apprêt qu'ils donnent à la ſoie, exactement égal & parfait. Il eſt aiſé de ſe convaincre de cette vérité par le calcul des rouages, & de reconnoître que chaque fil de ſoie reçoit au travail douze cents révolutions de tords par aune dans le premier apprêt, & neuf cents dans le ſecond, ce qui fait le point d'apprêt ordinaire de l'organcin, l'on peut augmenter ou diminuer ces tords dans l'inſtant, ſuivant la deſtination de la ſoie, par le ſeul changement des points de *retard*, ou *courant*. Cette opération eſt d'autant plus facile, que les moulins ſont calculés de façon à pouvoir également ouvrer des *trames* & grenadines, & enfin faire toute ſorte d'apprêt.

Quoique ces moulins ne ſoient pas d'un prix conſidérable, le ſieur Grand Pré eſt dans l'impoſſibilité de pouvoir donner ici le prix juſte de ce que chacun des ſiens lui a couté : il eſt aiſé de comprendre que l'exécution en grand d'une invention de cette eſpece a couté bien des épreuves réitérées, & la réforme de pluſieurs pieces pour en parfaire le ſervice, ce qui a fait revenir le tout au-deſſus du prix que ces moulins pourront couter à l'avenir, car tout le méchaniſme eſt actuellement trouvé. D'ailleurs, le ſieur de Grand Pré depuis l'entiere exécution de tous ſes moulins, a découvert par de nouvelles épreuves des moyens pour faire revenir parties des pieces & du travail à meilleur marché. Il eſt dans l'intention de conſtruire une nouvelle manufacture conforme à la ſienne & en ſemblables moulins. Il s'empreſſera après cette ſeconde conſtruction, d'en donner le détail au public, & le prix de chaque moulin ; il fournira à ceux qui, jaloux de perfectionner leur travail, voudront en conſtruire de ſemblables, tous les renſeignemens néceſſaires.

Cette eſpece de moulin n'eſt ſujette à aucun dérangement, avance beaucoup l'ouvrage ; & l'Auteur obſerve que la conſtruction de ſemblables moulins coutera beaucoup moins à ceux qui feront la réforme de leurs anciens, parce que partie des pieces & bois qui les compoſent, ſe trouvant en état de ſervir, ainſi que tous les rouages & fuſeaux (articles qui font la plus grande dépenſe) pourront ſervir à cette reconſtruction.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi, *du 16 Novembre 1767*,

Qui fixe les droits d'entrée à percevoir à l'avenir ſur les coquilles de Nacre de perle, & ſur les Nacres ouvragées, provenant, ſoit du commerce de la Compagnie des Indes, ſoit de l'Étranger.

Le Roi étant informé qu'il s'eſt élevé des difficultés ſur la quotité des droits dûs à l'entrée du Royaume ſur les coquilles de nacre, & ſur les nacres travaillées, tant celles qui ſont apportées de l'Étranger, que celles provenant du commerce de la Compagnie des Indes : & Sa Majeſté deſirant faire connoître ſes intentions ſur cet objet. Vu l'avis des Députés au Bureau du Commerce : oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances ; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne, qu'à compter du jour de la publication du préſent Arrêt, les coquilles de nacre provenant du commerce de la Compagnie des Indes, acquitteront les droits d'entrée à raiſon de quatre livres du quintal, & celles venant de l'Étranger à raiſon de 12 ℔ 10 ß, conformément à l'Arrêt du Conſeil du 15 Mai 1760 : ordonne pareillement Sa Majeſté qu'il ſera payé à l'entrée un droit de trois pour cent de la valeur ſur les nacres travaillées, provenant des ventes de la Compagnie des Indes, & de cinq pour cent, auſſi de la valeur ſur celles venant de l'Etranger. Et ſera le pré-

ſent Arrêt lu, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſaillles le 16 Nov. 1767. *Signé* PHELYPEAUX.

État des arrivées de pluſieurs Navires Marchands aux différens Ports de S. Domingue, du 7 au 31 Août 1767, ſçavoir :

Au *Fort-Dauphin*, le 7, le *Reverſi*, Capitaine *Lataſte*, venant de la Louiſiane. (*a*)

Au *Port-au-Prince* le 11, la *Nouvelle Deſirée*, de Bordeaux, Capitaine *Laregui*, parti le 25 Mai, ayant touché à la Martinique; le 13, le *Dragon*, de Nantes, Capitaine le *Ray de la Rochardiere*, parti le 27 Juin; le 24, le *Dauphin* de Dunkerque, Capitaine *Figoly*, ayant touché à la Martinique.

A *S. Marc* le 21, la *Guirlande*, (*b*) de la Rochelle, Capitaine *Bonfils*, venant du Port-au-Prince.

Au *Cap* le 11, l'*Heureux Philippe*, Capitaine *Salomon*, parti de la Nouvelle Orléans le premier Juin; le 15, la *Tamiſe*, du Havre, Capitaine *Donat*, parti le 9 Juillet 1766, venant de la côte d'Angole avec 262 Noirs à l'adreſſe de MM. *Staniſlas Foache* & Compagnie; le 17, la *Marie-Anne*, de Marſeille, Capitaine *Allary*, parti le 6 Juin; le 18 la *Ceres*, de Marſeille, Capitaine *Aycard*, parti le 18 Juin; le 20, le *Jaſon*, de Dunkerque, Capitaine *Morel*, parti le 16 Janvier, venant de Marſeille; le *Pelletier*, de la Rochelle, Capitaine *Durand*, parti le 20 Novembre 1766, venant de Marſeille; le 25 le *Prince de Montbazon*, de Nantes, Capitaine *Prudhomme de Mombray*, parti de Marſeille le 6 Juillet; la *Jeune Julie*, du Havre, Capitaine *Neveu*, parti le 16 Janvier, venant de Marſeille; le 26, le *Saint-Jean-Baptiſte*, de Marſeille, Capitaine *Policarpe*, parti le 15 Juillet; le 28 l'*Elizabeth*, Capitaine *François Lacombe*, parti de Marſeille le 8 Juillet; le 31, le *Staniſlas*, du Havre, Capitaine *Prevoſt*, parti le 28 Juin.

Nota. Nous venons d'apprendre par une lettre particuliere de Saint Domingue, la mort de M. Campeau, premier Commis du Bureau des vérifications de cette Iſle, arrivée au Port-au-Prince le 17 de Septembre dernier. Il étoit natif de Paris.

(a) *Reparti pour Bordeaux.*
(b) *Repartie pour France.*

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 26 Nov. 1767.*

Les Navires François le *Saint-Martin*, de 450 tonneaux, Capitaine *Germain*; & la *Sirene*, Capitaine l'*Anglois*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Cap partira dans le courant de Février prochain, ayant pour Armateurs MM. veuve *Foaché & fils*; le ſecond pour Saint Marc & le Port-au-Prince, a pour Armateur M. *Longuemare de la Salle*, & partira à la fin de Janvier.

Le Navire étranger le *Jeune Wigers* Capt. *Wigers*, Hollandois, eſt auſſi en charge pour Amſterdam, & partira inceſſamment, Interprete du Capitaine M. *Breham.*

DE BORDEAUX, *le 18 Nov. 1767.*

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles.

Numéros 20, le *Jeune François*, Armateurs MM. *Virazel & Ducos*; 21, le *Saint-François*, Armateur M. *Laboubée*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret*; 22, le *Floriſſant*, Armateur M. *Rocaute de Buſſac*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 23, les *Aimables Roſes*, Arm. M. *Mercier*; 24, l'*Aimable Magdeleine*, Arm. M. *Dargentra*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 2 Décembre 1767.*

	H	ß	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	708		
Ducats à	96	5	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	10	
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54	2	6 marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52		
Piaſtres	48	15	

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 15 Novembre* 1767,

QUi modere les droits attribués aux Offices de Jurés-Mouleurs, Viſiteurs, Compteurs, Peſeurs & Meſureurs de bois à brûler & charbons, créés dans les différentes villes & fauxbourgs du Royaume par l'Édit du mois de Mars 1696, & réunis au domaine de Sa Majeſté par l'Arrêt du 18 Mai dernier, & qui regle la quotité de ceux qui ſeront perçus à l'avenir ſur leſdits bois à brûler & charbons.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette du Commerce.

Tous ceux qui auront lu vos Gazettes numéros 94 & 95, n'auront pu s'empêcher d'applaudir au projet qu'un anonyme y propoſe, pour faciliter aux Soldats, aux Artiſans & aux Domeſtiques les moyens de ſe procurer un bien-être dans leur vieilleſſe. Les raiſons que donne l'Auteur pour appuyer ſon projet ſont très-plauſibles. En effet, un Soldat qui a placé une partie de ſon engagement en rente, ne ſongera point à déſerter ni à s'établir chez l'Étranger; le Domeſtique ſera plus fidele, l'Artiſan diſſipera moins, s'attachera davantage à ſon travail; enfin, il ne peut d'un tel établiſſement que réſulter de grands biens. Mais ce même projet que l'anonyme publie aujourd'hui, ſe trouve encore plus développé dans un livre intitulé: l'*Ami des pauvres ou l'Econome politique, ouvrage dans lequel on propoſe des moyens pour enrichir & perfectionner l'eſpece humaine.* Vol. in-12 de près de 300 pages, prix 24 ß. A Paris 1766, chez Moreau, Piſſot, Knapen & Brocas.

M. Faiguet T. D. F. de la Société de Bretagne, & Auteur de l'ouvrage en queſtion, ne l'a compoſé que dans la vue d'indiquer les moyens qu'on pourroit trouver pour engager le peuple à employer utilement les petites ſommes d'argent qu'il dépenſe ſouvent en ſuperflu, faute de pouvoir le placer avantageuſement. Je vous envoie, Meſſieurs, ce livre, afin que vous jugiez par vous-même. Examinez les 50 premieres pages, & vous trouverez le projet que l'anonyme vous a adreſſé. Je ne ſuis pas l'Auteur de cet ouvrage, & je ne connois pas même celui qui l'a compoſé; ainſi aucun motif d'intérêt perſonnel n'a dicté les obſervations que je vous envoie & que je vous prie d'inſérer dans une de vos Gazettes le plutôt qu'il ſera poſſible.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Déc.
Boſcheron,	6^e.	M.	7
Berthe,	24^e.	L.	7
Bonnet,	38^e.	M.	7
Aliſſan,	39^e.	toutes l.	7
Molliere,	51^e.	M.	7
Radix, de Chev.	53^e.	M.	9
Thevenin,	54^e.	L.	7
Cadeau,	57^e.	P.	10

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1767.	*Lundi 30.*	*Mardi 1^r. Déc.*	*Mercredi 2.*
Ac. des Indes.		1277 ½	1275
Emp. de la Com.			392
Prom. à 5 p ⅌			21
Prom. à 4 p ⅌		40	39 ½
Bill. de la Com.		405	405
Ac. des Fermes.		847 ½	845
Amortiſſement.		7·	7·
2ſ. p. l. du Dix.		12 11 ½	11 ½
3e. Loterie.		10	10
Annuités.	FESTE.	381	
Coup. d'An.		72	72
Emp. de 50 mil.		32 ½	32 ½ 33 ½ 5^m.
Emp. de 30 mil.		35 ½	35 ½ 36
Col. 1759.			
Canada.		36 38 ½ 5^m.	37· 37 ½ 1. 2^m.
4^e. L. Epoques.		21. 11e. 26 ½	21 20 ½ 11e. 25 ½
Nouette.		33 ½ 34	34 34 ½ 35·
Ac. de la caiſſe			1110
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 97.

De S^t. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Aux Cayes, le 15 Juillet 1767, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; celui de la ſeconde, de 42 à 44 liv.; celui de la troiſiéme, de 34 à 36 liv.; le commun, de 28 à 30 liv.; le brut, de 18 à 22 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, 5 liv. 16 ſols; le café nouveau, 16 ſols; le coton, de 175 à 180 liv.; les cuirs, de 7 à 9 liv.

Au Cap, le 26, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 58 à 60 l.; celui de la ſeconde, de 50 à 56 l.; celui de la troiſiéme, de 45 à 50 l.; le commun, de 30 à 40 liv.; le brut, de 20 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 liv.; le cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 17 à 18 ſols; le vieux, de 15 à 16 ſols; le coton, de 170 à 190 livres; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Aux Cayes, ledit jour 15 Juillet, le vin, de 220 à 225 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 90 à 100 liv.; la commune, de 66 à 70 liv.; le bœuf ſalé, de 80 à 100 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; le beurre, de 25 à 30 ſols *la livre*; l'huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 125 à 130 liv. *le cent.*

Au Cap, ledit jour 26, le vin vieux, de 180 à 200 liv.; le nouveau, de 130 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 70 à 75 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, de 54 à 66 liv. *le baril*; le petit ſalé, 30 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 66 à 80 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Aux Cayes, le ſucre blanc, 13 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, 36 den.; le café, 24 den.; le coton, 36 den.

Au Cap, le ſucre blanc, de 14 à 15 den; le brut, de 16 à 18 den.; l'indigo, de 18 à 24 den.; le café, de 18 à 20 den.; le coton, de 36 à 48 deniers.

De Nantes, *le 22 Novembre 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 14 au 20 Novembre 1767 il eſt entré dans ce Port 7 Navires François & un Etranger, ſçavoir, le François, de 80 tonneaux, Capitaine & Armateur *Gorget*, venant du Fort-Dauphin; la *Thetis*, de 100 tonneaux, Capitaine *Bertho*, Armat. M. *Fouqueré Duvau*, venant des Cayes chargés tous deux de 204 bariques 12 quarts 2 ancres de ſucre brut, terré & tête, 11 futailles 86 quarts 2 ancres de café, 4 quarts d'indigo, 44 balles 16 ballots de coton, 20 quarts de cacao, 60 balles & ballots de coton, 220 liv. de cuivre, 72 cuirs ſecs en poil, 12 madriers 4 billes de bois d'acajou, du ſyrop, des liqueurs, des confitures & quelques coquillages; la *Providence*, Capitaine *Joſeph Chaton*, venant de l'Orient avec de la porcelaine, de la canelle ſauvage, du vin de Frontignan, du plomb en ſaumons, du café, des traques d'avirons & des inſtrumens de mathématiques; l'*Aimable Berger*, Capitaine *Manuel Berger*; le *Saint Martin*, Capitaine *Pierre Allart*, venant tous deux de Bordeaux avec de la laine en rames, des peaux d'agneaux & de mouton apprêtées, des amandes en coques & caſſées, des raiſins, du fromage de Roquefort, des truffes ſeches, des prunes, des figues, de la fayence, de la pommade, des eaux de ſenteur, des ſavonettes, des noiſettes, des piſtaches, de la cendre gravelée, de la térébenthine, des citrons verds, des bouchons de liege, des liqueurs, des capres & du vin; la *Notre-Dame du Condac*, Capitaine *Antoine Ricard*, venant de Libourne avec du vin; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Joſeph Kergalant*, venant de Liſbonne avec des figues; la *Notre-Dame des Anges*, Capitaine *Antoine Antunano*, venant de Bilbao avec du fer en barres & de la laine.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, le *Charlot*, Capitaine *Caſſeneuve*, allant à Léogane; la *Ville de Montlhery*, Capitaine *Abraham*, allant au Port-au Prince; le *Retrouvé*, Capitaine *Etienne Poireau*, allant à Londres chargé d'orge; la *Henriette*, Capitaine *Thebault*, allant aux Sables avec du froment & à Marſeille avec du vin Nantois; la *Sophie*, Capitaine *Julien Jacob Armer*, allant à Breſt avec du froment; le *Goilan de la mer*, Capitaine *Leendert Johannes*,

al ant à Dort, l'*Apollon*, Capitaine *Gerhard Playken*, allant à Hambourg avec du ſucre brut & terré, des cuirs tanés, du rocou, de l'indigo, du café, du bois de gayac & des chataignes.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

ETAT *& quantité des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées pendant le courant d'Octobre* 1767, *tant par mer, que par terre pour les Pays Etrangers*; ſçavoir,

PAR TERRE.

Pour la *Franche-Comté*, 18603 liv. d'indigo; pour l'*Allemagne*, 1806 liv. dito; pour la *Suiſſe*, 1753 liv. dito & 600 liv. de café; pour l'*Italie*, 665 liv. d'indigo; pour *Francfort*, 1612 liv. dito; pour la *Lorraine*, 635 liv. dito; pour l'*Alſace*, 933 liv. dito.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 637 bariques 2 quarts de ſucre brut, 2014 bariques 33 quarts de ſucre blanc, 12990 liv. d'indigo, 188266 liv. de café, 655 liv. de cacao, 2088 liv. de rocou; pour *Amſterdam*, 602 bariques 1 quart de ſucre brut, 508 bariques 15 quarts de ſucre blanc, 4100 liv. d'indigo, 127778 liv. de café, 4880 liv. de cacao; pour *Roterdam*, 688 bariques 2 quarts de ſucre brut, 18 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 2515 liv. d'Indigo, 38081 liv. de café; pour *Bilbao*, 66 bariq. 6 quarts de ſucre blanc; pour *Lubeck*, 347 liv. d'indigo, 2174 liv. de café; pour *Saint Sebaſtien*, 28 bariques 5 quarts de ſucre blanc, 1400 liv. de cacao; pour *Dantzick*, 610 liv. d'indigo, 98054 liv. de café; pour *Londres*, 15426 liv. d'indigo; pour *Brême*, 1201 liv. d'indigo, 385315 liv. de café; pour *Dorth*, 213 bariques de ſucre brut, 87 bariques 6 quarts de ſucre blanc; pour *Middelbourg*, 129 bariques de ſucre blanc; pour *Bruges*, 4 bariques de ſucre blanc, 1984 liv. de cacao; pour *Elſeneur*, 10031 liv. de café; pour *Fridericſtadt*, 1898 liv. de café; pour *Chriſtiania*, 3618 liv. dito.

Grains exportés pendant le même mois.

Pour *Roterdam*, 11000 liv. de pois chiches; pour *Dunkerque*, 100 liv. dito; pour *Seville*, 253000 liv. de froment; pour *Marſeille*, 425500 liv. dito, & 230000 liv. de ſeigle; pour la *Corogne*, 172500 l. de froment & 140000 liv. de farine; pour *Barcelonne*, 172500 liv. de froment; pour le *Paſſage*, 128000 liv. de farine; pour *Porto en Portugal*, 160000 liv. dito.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 3 au 15 Novemb. 1767 il eſt entré dans le Port de Bordeaux 11 Navires François & 9 Etrangers; des premiers, 5 venoient des Colonies, ſçav. l'*Aimable Veuve*, de 150 tonn. Capitaine *Victor Martin*, parti de la Guadeloupe; le *Parnaſſe*, de 180 tonneaux, Capitaine *Ventre*; la *Daurille*, de 120 tonneaux, Capitaine *Bonnet*; la *Bretagne*, de Vannes, de 400 tonneaux, Capitaine *Jh. Nancel*, partis tous trois de Saint Domingue; le *Fort-Dauphin*, de 200 tonneaux, Capitaine *Dupuy*, parti de la Martinique; les autres François faiſant enſemble 335 tonneaux venoient de Lisbonne avec bois de Fernambourg, fanons de baleine & laine en rame; de la Rochelle avec bois d'inde moulu & anchois; de Saint Ogne avec planches de noyer, de Concarneau, de Pont-l'Abbé & de Hennebon avec ſardines preſſées & huile de ſardines. Les Etrangers venoient de Saint Sebaſtien, de Bilbao avec fer en barres, d'Amſterdam avec planches de ſapin, de Stetin, de Waterfort & de Concarneau avec diverſes ſortes de marchandiſes.

DE MARSEILLE.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du premier au 15 Novembre 1767, 81 Bâtimens François & 27 Etrangers; des premiers, les Navires le *Prince Georges*, Capitaine *Touſſaint Margan*, de Marſeille; & l'*Amitié*, Capitaine *Pierre Marin*, auſſi de Marſeille, allant l'un à la Martinique & l'autre aux Cayes Saint Louis; les autres alloient à Martigues, à Menton, à Toulon, à Frejus, à la Ciotat, à Arles, à Cette, à Agde, à Saint Tropès, à la Cale, à Nice, à Oneille, en Languedoc, à Luan, à Diano, à Narbonne, à Bandol, à Gênes, en Corſe, en Italie, à Ancone, à Livourne, à Civita Vecchia, à Naples, à Palerme, à Barcelonne, à Carthagêne, à Oran, à Bone, au Levant, en Morée, à Smyrne, à Cadix, à Nantes, au Havre, à Rouen, à Saint Valery & à Amſterdam, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes du Levant & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN au bas du Pont Saint Michel 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 29 Décembre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 6 Décembre 1767.

ON dit que l'exportation des grains ſera défendue pendant douze mois, & qu'on permettra pendant le même temps l'importation exempte de droits de toutes ſortes de grains de l'Amérique & de ceux de tous les autres pays pour un temps limité; on permettra auſſi l'importation de toutes ſortes de proviſions de tout pays quelconque, également exemptes de tous droits.

EXTRAIT

De l'Ecrit intitulé les cauſes de la cherté des vivres, démontrées.

Le principal argum^t allégué en faveur de la gratification, c'eſt que nous avons recueilli une plus grande quantité de grains depuis que cette gratification a été accordée, & qu'ils ont été à meilleur marché qu'avant cette époque, de-là on conclud que la gratification a été la cauſe de cette abondance & de ce bon marché; mais nous allons faire voir que cette conſéquence eſt fauſſe.

Les peuples de cette Iſle n'eurent pas plutôt ſenti que leur liberté, leur religion ainſi que leurs biens, étoient aſſurés par la Révolution, qu'ils cultiverent leurs terres à l'envi l'un de l'autre, qu'ils encouragerent le commerce, & qu'ils ſe montrerent animés du plus grand deſir d'améliorer les Arts & les Sciences. Nous acquimes bientôt une habileté ſupérieure dans l'agriculture, par nos recherches & nos expériences, ce qui nous mit en état de recueillir une grande quantité de grains. C'étoit cette abondance qui rendoit les grains de toutes eſpeces à meilleur marché qu'ils n'étoient auparavant, & nullement la gratification de 3 ♂ pour un boiſſeau d'orge, & de 7 & demi deniers pour un boiſſeau de froment exporté.

Mais ſi la gratification eſt la cauſe que nous recueillons une plus grande quantité de grains, je voudrois que ſes partiſans m'appriſſent comment il ſe fait que toutes les parties de ce Royaume n'en recueillent pas de même une plus grande quantité, & qu'une Province en particulier, qui n'eſt point des plus grandes, a exporté ſeule quelquefois les neuf dixiémes de l'orge qui a été embarqué dans l'Angleterre pour les marchés étrrangers, quoique toutes les Provinces aient la même prétention à la gratification? S'ils me répondent que les terres de cette Province ſont meilleures que celles des autres, la bonté des terres ſera donc la cauſe de cette abondance, mais point la gratification. S'ils diſent que la ſituation de cette Province eſt plus propre pour l'exportation, ſe ſera alors la ſituation qui en ſera la cauſe, & non la gratification.

Je n'ai plus qu'une ſeule queſtion à ajouter à l'occaſion de la gratification. Quand voulez-vous, Meſſieurs qu'elle ſoit accordée? Lorſque le grain eſt très-cher, ou lorſqu'il eſt à très-bon marché. On ne doit certainement point l'accorder lorſqu'il eſt très-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

cher, parce qu'elle feroit hauſſer le prix des grains qui ſe conſomment dans le pays, & qu'elle occaſionneroit une diſette ou une famine ; il eſt inutile de la donner lorſque le grain eſt à très-bon marché, parce que le bas prix engagera ſuffiſamment l'Étranger à l'acheter ; d'ailleurs, lorſque les grains ſont à un bas prix, c'eſt généralement l'effet d'une abondante récolte. J'ai entendu quelques Fermiers honnêtes & intelligens, avouer qu'ils avoient gagné ſouvent davantage lorſque le froment étoit à 28 shellings le quarter, que lorſqu'ils l'ont vendu le double à cauſe de cette raiſon triviale qu'ils avoient plus de deux fois autant de grains dans le premier cas que dans le dernier.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Nov. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

SOISSONS		CAEN.		BESANÇON.		MOULINS.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
			l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Château-T.	22 13 4	Avranches.	19 4	Arbois.	21 15	Aubuſſon.	22 16
Chauny.	21			Baume.	21 12	Château-Chi.	24*
Clermont.	27* 2 6	Bayeux.	18 18 9	Besançon.	21* 5	Decize.	21 12
Coucy.	22 17 6			Dole.	21 10 6	Evaux.	20 9
Creſpy.	25	Caen.	23 9	Gray.	22 10	Gannat.	20
Fer-en-Tard.	20 8			Lons-le-Saunier.	22 8	Gueret.	21
Guiſe.	21 6	Carentan.	18 18 11	Orgelet,	21 12	Montluçon.	17* 8
Ham.	22 4			Ornans.	23 8 11	Montmarault.	19 16
Hirſon.	22 13 4	Coutances.	21	Poligny.	24	Moulins.	20 19 10
Laſere.	20 2			Pontarlier.	27*	Nevers.	24
Laon.	18 2 9	Mortain.	28*18	Quingey, &		S.Pierre le M.	20 14
Marle.	17* 12			Salins.	21 17 10	St. Pourçain.	21 12
Noyon.	24 15	St. Lo.	23	St. Claude.	23 7 8		
Ribemont.	20			Veſoul.	21 12		
Roſoy.		Valognes.	19 16 8				
Soissons.	24	Vire.	18*15				
Vervins.	22 4						
Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.	
From. le ſep.	22	From. le ſep.	21 5 8	From. le ſep.	22 12 2	From. le ſep.	21 3 10
Pain la liv.	2 2	Pain la liv.	3 6	Pain la liv.	3	Pain la liv.	2 10
Avoine le ſ.	5 10 7	Avoine le ſ.	5 18 4	Avoine le ſ.	6 9 5	Avoine le ſ.	5 5 8
Foin le q.	1 5 2	Foin le q.	1 12 8	Foin le q.	1 12	Foin le q.	1 18 1
Paille le q.	14	Paille le q.	1 2	Paille le q.	16	Paille le q.	12 10

Observations

Sur la culture des bois, par M. Delphis. (a)

Il ſeroit inutile de rappeller les grands avantages qu'un Propriétaire retire d'un terrein planté en bois ; perſonne n'en doute, & tout le monde ſçait qu'avec une dépenſe médiocre, on ſe procure un fond dont l'entretien ne coute rien, & qui n'eſt ſujet ni

(a) *Les perſonnes qui voudront bien s'adreſſer à lui pour des plantations, auront la bonté de lui adreſſer les lettres à Grez par Nemours. C'eſt le lieu de ſa reſidence.*

aux révolutions dans les finances, ni aux intempéries des saisons. Malgré ces connoissances on laisse en friche des terreins qu'on pourroit changer en forêts; car il n'est point de terre qui ne puisse être employée à cet usage.

Je ne prétends cependant pas avancer que toute espece de bois se plaira dans toute sorte de terrein, il faut du choix, & c'est ce choix que doit avant tout, sçavoir faire celui qui veut planter. De tout temps on a destiné les sables légers, les terres qui n'ont que très-peu de fonds aux bois à racines courantes, tels que le bouleau, marceau, coudrier & autres; les sables gras, les terres qui ont beaucoup de fonds sont pour les plants ou semences dont les racines pivotent, tels que le chêne, le chataignier & autres bois de service: les lieux humides ou frais sont le partage du saule, du peuplier du pays, de celui d'Italie & de l'osier, *&c.* Le terrein aquatique est le lieu où l'aune & le fresne se plaisent. Après donc que vous aurez consulté la nature du terrein pour distinguer l'espece de plant qui lui convient, c'est de la culture & de la préparation de votre terre que tout le reste dépend. Or, en quoi consiste cette préparation? Le voici. C'est dans un bon défoncement. Il n'est personne qui ne comprenne que le mot défoncer signifie creuser la terre jusqu'à la fin de son fonds si elle n'a que quinze à seize pouces, jusqu'au tuf. Mais si le terrein a beaucoup de fonds, le défoncement doit être de 17 à 18 pouces; je fais cette remarque, parce que bien des personnes par un ménage fort mal entendu, se sont avisées pour épargner des journées d'hommes, de vouloir planter du bois après un simple labour de charrue ou de houe. On a donc confié le plant à la terre après ne l'avoir pour ainsi dire qu'égratignée par le soc ou la houe; mais il est arrivé à ce jeune plant ce qui arriveroit à un enfant qui n'auroit point encore de dents, à qui on ne donneroit néanmoins pour toute nourriture que la croute la plus dure. Le défoncement que je recommande ici d'après tous les Auteurs qui ont traité cette partie, se fait à la mare ou au crochet. On peut défoncer la totalité du terrein, ou seulement les sillons ou plate-bandes où le plant entrera, en laissant trois pieds de distance entre le friche & le défoncement où l'on veut planter.

La premiere méthode est la plus favorable pour les plants, la derniere est d'une bien moindre dépense. J'ai eu occasion de planter du bois de ces deux manieres; j'ai toujours vu que celui qui étoit planté dans un terrein entiérement défoncé, surpassoit de beaucoup le plant du terrein qui ne l'étoit qu'en partie; ainsi la beauté du bois, la promptitude avec laquelle il est venu, a dédommagé de la dépense; mais envain espérez-vous que votre plantation réponde parfaitement à vos soins, si vous n'êtes exact pendant les premieres années, à faire donner les labours nécessaires à votre plant, l'un au printemps & l'autre à l'automne; qu'arriveroit-il, si vous vouliez omettre cette dépense, qui d'ailleurs ne monte pas haut? Des herbes parasites iroient dérober la seve de votre plant, & le feroit, sinon périr, du moins tomber en langueur en absorbant sa nourriture.

Pour ce qui regarde le recepage des plantations, je me contenterai de remarquer ici que bien des gens perdent leurs plantations en les recepant trop jeunes. Je suis bien éloigné de blâmer la coutume de receper, j'en connois la nécessité; je sçais que c'est multiplier son bois, & même reculer pour avancer. Mais il est arrivé sous mes yeux qu'une jeune plantation en chêne, assez considérable, & qui promettoit des merveilles, les trois premieres années à son Cultivateur, a dépéri aussitôt qu'on y a eu mis la serpe pour la receper; la raison en est je crois sensible. Le plant au bout de trois ans n'a pas encore assez de consistance, ses racines sont trop délicates pour resister à l'ébranlement qu'il éprouve: conséquemment il languit, seche & dépérit.

Je terminerai ces réflexions en combattant la vaine crainte de ceux qui n'osent planter dans un endroit couvert de bruyere. Bien loin de regarder la bruyere comme l'affiche d'un mauvais terrein, si je voulois planter ce seroit une raison de plus pour m'y déterminer; mon premier raisonnement là-dessus, c'est l'expérience. Toutes les fois que j'ai fait défoncer une plaine de bruyere, ma plantation a toujours très-bien répondu à mes soins. Me seroit-il permis maintenant de hazarder un second raisonnement pris dans la nature de la chose même; voici comme je procéde; la bruyere, quelque méprisable qu'en soit l'usage, est un arbuste ou

plante dont les rameaux ſont en très-grand nombre ; il faut de la ſeve pour nourrir tous ces rameaux : je puis donc eſpérer que la terre où cette plante ſe plaît, aura toujours aſſez de ſeve pour fournir à la ſubſiſtance de mon plant. Il eſt vrai que dans un terrein à bruyere, je choiſirai du plant à racine courante, tel que le bouleau & autres de cette eſpece, parce que la racine de la bruyere ſe trouve placée dans la même cathégorie. Mais on ſçait que ſi le bouleau n'eſt pas d'un ſi grand prix que le chêne, il ſe coupe auſſi plus ſouvent, ainſi le Propriétaire retrouve dans la fréquence des ventes, la valeur & le prix des autres bois.

SECRET.

Pour détruire les Souris dans les campagnes, par M. Ducarne de Blangy.

On ne connoît que trop les ravages que les ſouris font dans les terres enſemencées de grains, & l'on eſt continuellement occupé à chercher des moyens pour ſe mettre à l'abri d'un tel fleau. Les trous qu'on apperçoit dans les terres, ſont un indice trop certain qu'il y a des ſouris. Je vais indiquer un moyen bien ſimple de ſe délivrer de ces animaux deſtructeurs ; mais on ne peut le mettre en uſage que dans un temps de gelée. Il s'agit de faire boucher très-exactement tous les trous avec des pierres, & avoir grand ſoin de n'en oublier aucun. Les ſouris ne ſortent que la nuit, ainſi on eſt ſûr en faiſant cette opération de jour, de les tenir toutes enfermées. La dureté de la terre les empêche de ſe faire de nouvelles iſſues pour ſortir, & ſi la gelée continue ſeulement trois jours, on peut être aſſuré que les ſouris mourront de faim dans leurs terriers. Il n'y a que les ſouris des bois qui faſſent des proviſions, celles des champs n'en font aucune. J'ai éprouvé moi-même le ſecret que je publie, & après un dégel ayant fait ouvrir la terre dans les endroits où j'avois fait boucher des trous, j'ai trouvé toutes les ſouris mortes.

Dans les pays où il n'y a point de pierres, il faut faire une pâte avec de la terre, & ſi on peut y employer l'eau chaude, & mettre ſur le trou de la ſouris un morceau capable de le boucher, on eſt ſûr qu'il ne tarde pas à ſe geler, & par conſéquent qu'il devient auſſi dur que la pierre même. Cette opération peut ſe faire par des enfans ou des femmes. Il faut cependant être bien aſſuré de leur attention, car un ſeul trou oublié ſuffit pour rendre le ſecret inutile. J'ai vu des gens occupés dans les campagnes à boucher ces trous d'un coup de talon ; mais ils m'avouoient en même temps qu'ils ne retardoient la ſortie de l'animal que de 24 heures. Il n'en couteroit donc preſque pas plus de temps à mettre en pratique le moyen que je propoſe.

Nota. *Nous donnerons dans la Gazette prochaine les moyens de détruire tous les inſectes qui ravagent les champs, ſoit en rongeant les racines, ſoit en dévorant les fannes des plantes.*

LETTRE

De M. Duſot, Penſionnaire de la Ville de de Laon, au ſujet d'un établiſſement très-utile fait dans cette Ville.

Le plaiſir de contribuer au bonheur de ſes ſemblables, & le deſir de payer à la Société le tribut que chacun lui doit, ont déterminé un Particulier de cette Ville à y établir un dépôt de remede *gratis* pour les malades de la campagne. Quelques autres Citoyens animés du même eſprit, & dignes de l'eſtime du public, ont voulu prendre part à cette bonne œuvre. Celui dont les éminentes vertus ſervent de modele, même aux plus vertueux, & qui véritablement eſt né pour le bien, contribue à celui ci. M. le Pelletier de Morfontaine, Intendant de la Province, protege auſſi, & forme cet établiſſement utile. Puiſſent ces ames généreuſes & compatiſſantes être imitées ! Plus il y aura de ces bienfaiteurs de l'humanité ſouffrante, & plus le dépôt pourra diſtribuer des remedes, & ſecourir des malheureux Cultivateurs.....

Prépoſé au *dépôt des remedes gratis*, je donnerai à tous ceux qui ſe préſenteront, & les conſultations, & les remedes appropriés à leurs maux, en leur indiquant la façon d'en uſer. J'aurai ſoin d'écrire l'uſage particulier de chaque remede, & le régime à obſerver. MM. les Curés ou les principaux Habitans des Villages voudront bien les faire exécuter. On leur enverra les queſtions imprimées ſur leſquelles ceux qui viendront me conſulter, doivent m'inſtruire, afin de connoître la maladie, d'indiquer les remedes qui y ſeront propres, & en aſſurer le ſuccès.

Quoique ces remedes ſoient *gratis*, ils ne ſeront pas compoſés avec moins de ſoins que s'ils étoient achetés par les malades. On promet la plus grande fidélité dans le choix des drogues & dans leur compoſition. Il eſt honteux ſans doute qu'on ſoit obligé de faire une pareille promeſſe, mais il ſeroit bien plus honteux encore de ne la pas tenir.

Ces remedes ne ſont point deſtinés pour les maladies épidémiques. Lorſqu'elles font du ravage dans les campagnes, le Miniſtere bienfaiſant, envoie des ſecours aux malheureux qui ne peuvent s'en procurer par eux-mêmes. M. le Pelletier de Morfontaine veille avec le ſoin le plus vigilant & le plus aſſidu pour que ces maladies ne faſſent point de progrès, & il envoie des Médecins auſſitôt qu'il eſt inſtruit qu'elles commencent à ſe manifeſter. C'eſt principalement ſur les gens de la campagne, que ce Magiſtrat reſpectable répand ſes bienfaits. J'atteſte ce que j'ai vu. J'ai été honoré de ſa confiance pour traiter les maladies épidémiques, & donner à ceux qui en étoient attaqués, tous les ſecours néceſſaires. Depuis quelque temps la *Suette*, cette peſte de la Picardie, reparoiſſoit dans nos cantons; mais par ſa vigilance, elle a été diſſipée. Pluſieurs Bourgs & Villages du Pays Laonnois, comme Cheri, Siſſonne, Feſtieux, *&c.* doivent à ſa bienfaiſance la conſervation de leurs Habitans, attaqués de maladies épidémiques.

Ce n'eſt donc pas dans ces terribles fleaux que ce nouvel établiſſement ſeroit le plus utile; mais c'eſt dans les maladies ordinaires de la campagne, & ſur-tout dans celles de langueur. Les Payſans s'adreſſent ſouvent aux Charlatans (*a*) qui leur donnent de forts purgatifs, & des remedes qui ne font que les affoiblir, laiſſent croître le mal, & ne gueriſſent que l'indigence de ceux qui les vendent.

Nota. Un établiſſement de cette eſpece, qui fait voir qu'il y a encore des Citoyens, nous donneroit preſque lieu d'eſpérer que les projets formés en faveur des gens de la campagne, & qu'on a publiés dans nos Gazettes, pourront avoir un jour leur exécution. Ces projets ſont principalement, 1°. D'établir dans chaque Village une Sage-femme bien inſtruite, qui communiqueroit ſes lumieres à celles qu'elle jugeroit capables de la ſeconder. 2°. Des Chirurgiens-Médecins. Avec de tels ſecours les femmes redouteroient moins le moment de devenir meres; il y auroit moins d'enfans qui perdroient la vie à l'inſtant qu'ils viennent de la recevoir, & les maladies qui font périr tant de gens dans les campagnes, ſeroient moins funeſtes.

Annonces de livres.

Grundliche Nachrichten, *&c.* C. à D. *Raiſons ſolides & concluantes au ſujet de l'épidémie qui a regné juſqu'à préſent parmi les bêtes à cornes, avec des recherches ſur ſon origine, ſes progrès, ſes ravages, & ſur la méthode la plus certaine d'en garantir les beſtiaux.* Par M. Jean Dan Mittelhauſer, Docteur en Médecine, & Médecin du Bailliage de Weiſſenfels. A Leipſic, chez Heinſius 1767.

On ne peut trop écrire ſur la maladie des beſtiaux dont la conſervation nous intéreſſe ſi fort, & nous devons ſçavoir un gré infini aux Médecins qui font uſage de leurs talens & de leurs lumieres pour un objet auſſi important. On doit donc recevoir avec reconnoiſſance l'ouvrage de M. Mittelhauſer, ouvrage excellent pour le fond, mais dans lequel on deſireroit trouver moins de prolixité. Il auroit encore été à ſouhaiter qu'il l'eût compoſé en latin, afin qu'il pût être utile à toutes les Nations de l'Europe.

Œconomiche pratiſche amveinsung. *&c.* C. à D. *Inſtruction économico-pra-*

(a) *La confiance qu'un grand nombre de perſonnes a pour les Charlatans, eſt tout-à-fait contradictoire avec la façon de penſer de ces mêmes perſonnes. Elles ne ſe ſervent, diſent-elles, de ces gens, que parce qu'ils en ſçavent plus que les Médecins. Elles avouent cependant que les Médecins ont étudié le méchaniſme du corps humain autant qu'il eſt poſſible, qu'ils ont examiné les cauſes qui pouvoient en déranger les reſſorts, qu'enfin ils apprennent par de longues études les moyens de réparer les déſordres cauſés par la malignité des humeurs. Cependant ils oſent attribuer plus de connoiſſances à un homme qui ignore les premiers elémens de la médecine. Quelle abſurdité! & que de maux ne réſultent-ils pas d'une telle confiance!*

tique concernant la clôture des champs. On y a joint une méthode d'enlever ou de broyer les pierres. Ouvrage orné de planches & de figures. par M. Nic-Oeſt, Membre de l'Académie royale d'agriculture de Dannemarck. A Flensbourg, chez Korte 1767.

Le but de l'Auteur eſt de fournir aux Habitans des campagnes du Duché de Sléeſwick, les moyens d'exécuter un Édit du dernier Roi de Dannemarck, par lequel il étoit ordonné que les champs fuſſent clos dans ce Duché, & que les communaux fuſſent diſtribués aux Habitans des lieux où ils ſeroient. Cette exécution n'avoit encore pu avoir lieu à cauſe de différens inconvéniens, & c'eſt pour lever tous les obſtacles, que M. Nic-Oeſt a entrepris l'ouvrage que nous publions. La connoiſſance des moyens propoſés par l'Auteur pourroit nous être de quelqu'utilité, ſur-tout dans un temps où l'on s'occupe de l'affaire des communes.

COMMERCE.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 14 Déc. 1767.

SÇAVOIR:

*CARRAS BLANCS du Vaiſſeau l'*AJAX.

DE 14 aun. ſur près de 7 huit, & ſur 7 huit. 1 G. de 14 ℔ 13 ß à 15 ℔ 2 ß. — d°. *idem* du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 17 à 17 ℔ 4 ß. — d°. *idem* du Vaiſſeau le *Condé*, de 17 à 17 ℔ 5 ß. — 2 G. du Vaiſſeau l'*Ajax*, de 17 ℔ 11 ß à 17 ℔ 16 ß. — d°. du Vaiſſeau le *Marquis de Caſtries*, de 19 à 19 ℔ 2 ß. — d°. du Vaiſſeau le *Condé*, de 18 à 18 ℔ 7 ß. — 3 G du Vaiſſeau l'*Ajax*, de 18 ℔ 6 ß à 18 ℔ 10 ß. — du Vaiſſeau le *Condé*, 20 ℔. — 4 G. du Vaiſſeau l'*Ajax*, de 18 ℔ 2 ß. — d°. du Vaiſſeau le Marquis de 18 ℔ 10 ß. — 5 G du Vaiſſeau l'*Ajax*, de 19 à 19 ℔ 5 ß. — 7 G. du même Vaiſſeau, de 19 ℔ 1 ß à 19 ℔ 10 ß. — 8 G. d'idem de 20 ℔ 15 ß à 20 ℔ 17 ß.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

Biens à vendre & ſucceſſions.

A vendre une habitation ſiſe aux Vareux près le Bourg du Dondon, conſiſtant en 20 quarreaux de terre avec 21 mille pieds de café, glacis en maçonnerie, *&c.* Une partie de ce terrein eſt en vivres, & le reſte en bois de bout. Il faut s'adreſſer à M. *Moreau*, Habitant à la Mare-à-la-Roche, quartier du Dondon.

A vendre, une habitatiou ſituée au Dondon, quartier des Galleries, conſiſtant en 101 quarreaux de terre avec 20000 pieds de café. Il faut s'adreſſer à MM. *de Blanchardon & Bellot*, au Cap.

A vendre, une habitation ſiſe à la Ravine à Mulâtre, quartier du Fort-Dauphin, conſiſtant en 64 quarreaux de terre en bois de bout. On s'adreſſera à M. *Charles Truau*, à Caracol, quartier du Trou.

A vendre, une habitation ſiſe au Boucan-Salé, à deux lieues & demie du Port-à-l'Ecu, conſiſtant en 480 quarreaux de terre dont 400 en bois de bout, & le reſte en plat pays. M. *Chaudeau*, Propriétaire de cette habitation prendra les arrangemens les plus raiſonnables avec les acquéreurs. Il faut s'adreſſer à MM. *Rebel freres*, Négocians au Port-de-Paix.

SUCCESSIONS.

Les créanciers de la ſucceſſion de feu M. *Olivier de Vieux Chatel*, ſont priés de la part de M^e. *Dufreſne*, curateur aux ſucceſſions vacantes au Port-au-Prince, de ſe préſenter au plutôt pour être compris dans le tableau qu'on va faire des dettes de cette ſucceſſion, afin de parvenir à une égale répartition.

MM. *Marette & Faucon*, Négocians au Cap, Syndics des créanciers du ſieur Mauroy, prient ceux qui peuvent avoir des créances ſur ledit ſieur, de produire inceſſamment leurs titres, afin de les mettre en état de faire la répartition des deniers qu'ils ont entre les mains.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 19 Déc. 1767.*

Les Navires François la *Marie-Claire*, de 300 tonneaux, Capitaine *Duplessix*, Arm. M. *Daniel*; la *Catherine*, de 220 tonneaux, Capitaine *Terrien*, Arm. M. *Kerangon Moulin*; le *Chevalier de Levy*, de 300 tonneaux, Capitaine *Dudemaine*, Armateur M. *Poirier*, sont en charge dans ce Port, le premier pour la Martinique, le second pour la Guadeloupe & le troisiéme pour S. Domingue.

Il se trouve aussi en charge dans ce même Port les Navires étrangers la *Bonne Fortune* de 160 tonneaux, Capitaine *Oege Jans Kuyper*, Interprete le sieur *Boudet*, pour Amsterdam; le *Jeune Henri*, de 180 tonneaux, Capitaine *Huybert Lieuwes*, Interprete le sieur *Odiette*, pour Fiume; la *Notre-Dame des Anges*, de 40 tonneaux, Capitaine *Antoine Antunano*, pour Bilbao, le sieur *Gros* Courtier pour ce Navire.

CHANGES A PARIS.

Déc. 1767	*Jeudi 23.*	*Ven. 25.*	*Sam. 26.*
Amsterdam.	55 . . .	. . . .	. . . .
Londres. .	31 5 8e .	. . . .	. . . .
Hambourg.	176 ½ . . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 6 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 4 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Rois	⅛ P. .	. . . .	. . . .

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 25 Décembre 1767.*

	℔	s	
Or de Portugal, à . .	712		*marc.*
Du Mexique à . . .	704		*marc.*
Du Perou à	698		*marc.*
Les guinées à	709		*marc.*
Ducats à	96	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	10	*once.*
Or à 20 karats à . . .	82	10	*once.*
L'argent à 11 & 20 g. à .	53	17 6	*marc.*
Idem de 11 & 10 g. à . .	51	17 6	*marc.*
Piastres	48	15	*marc.*

FINANCES.

SUITE *de la Déclaration du Roi, concernant les rembourſemens à faire par la Caiſſe des Amortiſſemens.*

ARTICLE TROIS.

LES fonds deſtinés au rembourſement des Effets & Contrats compoſant ladite premiere claſſe, ſeront le ſixiéme du produit annuel de ceux que nous avons, par notre Edit du mois de Décembre 1764, affectés à la libération des dettes de notre État; & en outre les arrérages ou intérêts deſdits Effets & contrats qui ſeront rembourſés, leſquels demeureront invariablement affectés à ladite claſſe, pour accroître le fonds deſtiné au rembourſement des objets y compris.

IV. La ſeconde claſſe comprendra les autres rentes ſur les Aides & Gabelles; les rentes & intérêts ſur les tailles; les augmentations de gages & autres objets employés dans nos États; les taxations ſur le Tréſor royal; les cautionnemens des Fermes; les rentes de liquidation d'Offices municipaux & autres objets qui n'auront pas été déſignés nommément par ces préſentes.

V. Les fonds deſtinés au rembourſement des objets compris dans ladite ſeconde claſſe, feront le douziéme du produit annuel de ceux affectés, par notre Édit de Décembre 1764, à la libération des dettes de notre État; & en outre les arrérages ou intérêts de ceux deſdits objets qui ſeront rembourſés, leſquels demeureront pareillement affectés à ladite claſſe.

VI. La troiſiéme claſſe comprendra les contrats & effets au Porteur, créés ſur la caiſſe des amortiſſemens en 1749; les billets de la loterie royale créée en 1755; les contrats ou effets ſur les deux ſols pour livre du dixiéme de 1756; les billets de la quatriéme loterie royale de 1757, & les actions des Fermes de 1759, ou les contrats dans leſquels leſdits effets auront été volontairement convertis.

VII. Les fonds deſtinés au rembourſement deſdits contrats & effets, feront le ſurplus du produit annuel de ceux affectés par notre Édit du mois de Décembre 1764, à